



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JANVIER 2021**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 janvier, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 04 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de la commune, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

PRESENTS: 17

ABSENTS EXCUSES : 6

ABSENTS : 0

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Décidé d'entériner un acompte de 50 000 € à la crèche « Les Fripouilles » avant le vote du budget primitif 2021 ;
2. Approuvé le montant des travaux et la participation prévisionnel de la Commune, au fond de concours pour l'extension BTP P. « Appolo » - Propriété ORTEGA – parcelle AO25 ;
3. Approuvé le pacte de gouvernance de Loire Forez Agglomération ;
4. Décidé d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG 42 ;
5. Décidé d'adopter la proposition du Maire pour la création et la suppression de postes ;
6. Décidé d'approuver le plan de formation mutualisé proposé par le CNFPT ;
7. D'autoriser le recrutement de 3 vacataires pour les enfants en situation de handicap au sein des services périscolaires (restaurant et garderie).

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE